

1069

Lundi 8 juin 1959.

Etablissement de relations
officielles avec l'EURATOM.

Département politique. Proposition du 22 mai 1959 (annexe).
Département de l'économie publique. Rapport joint du 30 mai
1959 (adhésion).

Conformément à la proposition et d'entente avec le département
de l'économie publique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) des relations officielles seront établies entre la Suisse et la communauté européenne de l'énergie atomique;
- 2) M. le ministre Soldati sera accrédité comme représentant permanent auprès de la communauté européenne de l'énergie atomique;
- 3) un bureau, indépendant de l'ambassade de Suisse en Belgique, sera établi en cette ville et la direction en sera confiée à M. Paul Wurth, conseiller d'ambassade, qui agira comme suppléant du ministre Soldati;
- 4) la chancellerie fédérale sera chargée d'établir les lettres de créance, selon le modèle que fera parvenir ultérieurement l'ambassade de Suisse à Bruxelles.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 10 exemplaires), pour exécution, à la chancellerie fédérale, pour l'établissement des lettres de créance, au département de l'économie publique, pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Berne, le 22 mai 1959.

o.191-063.321. - CE/a1

DistribuéA u C o n s e i l f é d é r a lEtablissement de relations
officielles avec l'EURATOM

Depuis quelque temps, le Département politique et le Délégué aux questions atomiques examinent de quelle manière nous pourrions le plus efficacement suivre les activités de l'EURATOM et établir avec la Communauté européenne de l'énergie atomique une base de collaboration susceptible de répondre à nos intérêts. Comme première étape, il fut décidé, au courant du mois de février, d'attacher auprès de notre Ambassade à Bruxelles M. Paul Wurth, Conseiller d'Ambassade, dont la mission consistait à établir tout d'abord des contacts officieux avec les personnalités dirigeantes de l'EURATOM et de nous faire rapport ensuite sur la manière dont des relations officielles pourraient s'établir de la façon la plus indiquée.

A la suite des constatations faites à Bruxelles par M. Wurth et des entretiens que nous avons eus à ce sujet avec M. le Ministre Soldati et M. Burckhardt, nous sommes arrivés à la conclusion que le moment était venu de procéder à la reconnaissance de la Communauté, c'est-à-dire d'établir des relations officielles avec elle.

Les raisons qui nous ont incités à vous proposer cette reconnaissance sont principalement les suivantes :

Il a été constaté que d'autres pays, qui n'appartiennent pas non plus au groupe des Six et dont certains se trouvent dans une situation assez analogue à la nôtre, ont d'ores et déjà pris la décision de se faire représenter officiellement auprès de l'EURATOM; il s'agit jusqu'à présent du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de la Grèce, d'Israël, du Royaume-Uni et de la Suède; d'autres pays se proposent de prendre des mesures analogues, notamment le Canada. Afin de ne pas perdre le bénéfice du geste de la reconnaissance, la Suisse ne devrait pas figurer parmi les derniers venus. Il importe donc de prendre une décision sans tarder.

- 2 -

L'EURATOM pourra avoir une grande importance dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. Nous ne saurions négliger l'activité d'une association d'Etats qui, en Europe, sont parmi les plus avancés dans ce domaine. Des relations officielles nous mettraient mieux à même de suivre de près l'activité de la Communauté. Dès l'établissement de ces relations, nous pourrions procéder à d'utiles échanges d'informations scientifiques et techniques et examiner en commun des mesures éventuelles qui devraient être prises dans des domaines touchant de près les intérêts aussi bien de la Suisse que de l'EURATOM; nous pensons en particulier à la protection de la santé (déchets radioactifs dans les rivières, radioactivité de l'air, normes de base, etc.).

Lors des conversations officieuses qui ont eu lieu à Bruxelles, les personnalités qui sont à la tête de l'EURATOM ont exprimé le désir de voir se nouer des relations avec notre pays.

Il convient de souligner qu'en reconnaissant l'EURATOM, nous n'avons aucune intention d'affaiblir le caractère de notre participation à l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire de l'OECE. Notre politique consiste, comme toujours, à encourager les efforts de cette Agence sur le plan européen, puisque dès le premier stade des projets qui y sont conçus nous pouvons exercer sur eux notre influence. Nous chercherons donc à éviter que les rapports que nous serons amenés à nouer avec l'EURATOM soient de nature à empêcher l'Agence de Paris de progresser. Nous maintiendrons le plus possible, dans nos relations avec l'EURATOM, le principe d'une approche multilatérale des non-Six. Nous pensons, en effet, que si les non-Six examinent en commun les questions qui peuvent intéresser leurs relations avec l'EURATOM, leurs intérêts seront mieux sauvegardés que si de tels problèmes sont traités sur une base purement bilatérale; cette façon d'agir correspond d'ailleurs à notre politique en ces matières d'intégration européenne.

C'est en tenant compte de ces considérations que nous pensons qu'il conviendrait que ce soit le délégué auprès de l'OECE qui fût nommé également représentant permanent auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique. Pour assurer la liaison, un bureau, indépendant de l'Ambassade de Suisse à Bruxelles, serait créé dans cette ville, sous la direction de M. Wurth, Conseiller d'Ambassade, qui serait le suppléant de M. Soldati.

- 3 -

Si vous approuvez cette proposition, nous nous entendons avec les autorités de l'EURATOM pour la publication de communiqués de presse.

Vu ce qui précède, nous

p r o p o s o n s :

- 1) des relations officielles seront établies entre la Suisse et la Communauté européenne de l'énergie atomique;
- 2) M. le Ministre Soldati sera accrédité comme représentant permanent auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique;
- 3) un Bureau, indépendant de l'Ambassade de Suisse en Belgique, sera établi en cette ville et la direction en sera confiée à M. Paul Wurth, Conseiller d'Ambassade, qui agira comme suppléant du Ministre Soldati;
- 4) la Chancellerie fédérale sera chargée d'établir les lettres de créance, selon le modèle que fera parvenir ultérieurement l'Ambassade de Suisse à Bruxelles.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 10 exemplaires), pour exécution, à la Chancellerie fédérale, pour l'établissement des lettres de créance, au Département de l'économie publique, pour information.